

# POSTÉO

[2e vague COVID-19]

## La Poste aux côtés des territoires

**La Poste assure la continuité de ses activités au service de tous ses clients, particuliers, collectivités, et entreprises.**

Pendant le confinement, La Poste est plus que jamais un acteur clé du soutien à l'économie, dans tous les territoires, en particulier auprès des petits commerçants.

### **Une continuité d'activité assurée sur tout le territoire...**

- Les bureaux de poste et les agences postales restent ouverts sur l'ensemble du territoire.
- Les relais Poste, basés dans les commerces autorisés à ouvrir sont également accessibles.
- La distribution des courriers, des colis, de la presse quotidienne est assurée 6 jours sur 7 de même que les services de proximité comme les visites aux personnes âgées, le portage de repas et de médicaments.

### **...dans le respect des mesures sanitaires**

La Poste a mis en place, dès la première vague de la crise sanitaire, toutes les mesures de protection pour les postiers et les clients sur l'ensemble de ses établissements.

**Les services de La Poste sont également accessibles à distance depuis les sites [laposte.fr](https://www.laposte.fr) et [labanquepostale.fr](https://www.labanquepostale.fr)**

Retrouvez les horaires d'ouverture des bureaux de poste de votre région sur [laposte.fr](https://www.laposte.fr)

## Les retraits d'argent facilités

La Poste assure la continuité de l'accès de nos concitoyens aux espèces,

→ avec 97% des DAB en fonctionnement

→ en ayant relevé, en collaboration avec les collectivités, le montant de retrait de dépannage financier à 500€ hebdomadaires dans les agences postales communales\*. Celui-ci est par ailleurs de 150 euros par semaine dans les relais poste commerçants\*.

→ en proposant également le service de portage d'espèces par le facteur à domicile (Allô facteurs)\*

*\*retraits de dépannage proposés aux 10 millions de clients La Banque Postale*

## La Poste soutient le commerce de proximité

« **Ma Ville Mon Shopping** », filiale du Groupe La Poste, accompagne les commerçants, artisans, producteurs locaux et restaurateurs en mettant à leur disposition une plateforme de vente en ligne locale qui inclut des services logistiques de livraison à domicile par le facteur ou les coursiers de sa filiale Stuart.

En cette période inédite, La Poste offre 2 mois d'abonnement à « Ma Ville Mon Shopping » aux collectivités qui souhaitent inscrire leurs commerces sur la plate-forme. Les commerçants des territoires partenaires bénéficient alors pendant la période de re-confinement, non seulement de la gratuité des frais d'inscription et d'abonnement, mais également de frais de commissionnement à 0%. La livraison de proximité est par ailleurs proposée gratuitement aux clients acheteurs.

## La Poste accompagne l'activité des librairies indépendantes

La Poste propose la collecte chez les libraires et la livraison à domicile des livres à partir de 2 euros seulement. Le dispositif de remboursement des frais d'expédition des livres mis en place par l'État permettra aux libraires de ne facturer la livraison aux lecteurs qu'à 0,01€, le minimum légal pour les frais de port. Une mesure attractive pour les libraires indépendants qui bénéficieront ainsi de frais de port très réduits pour l'envoi des livres à leurs clients. La Poste soutient ainsi le commerce local et favorise les achats de proximité, indispensables pendant la crise sanitaire.

**La Banque Postale soutient les commerçants de proximité fermés pour raisons administratives** avec une solution de paiement par SMS ou email opérationnelle en quelques heures facilitant la mise en place d'une solution Click&Collect même sans site marchand.